



COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six septembre à dix-huit heures trente
Le Conseil Communautaire dûment convoqué le dix-neuf septembre deux mille dix-neuf
S'est réuni en séance publique, à la Salle du Conseil de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, 2 rue Blanche Baron, 18100 VIERZON, sous la présidence de Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Marylène BORDERIOUX

Présents : M. DUMON, M. DUGUET, M. CHARLES, MME SEGRET-DESCROIX,
M. CRINI, MME MONTIGNY, M. AIT-SLIMANE, MME GRENIER-RIGNOUX,
M. PIETU, M. LEBRANCHU, M. SANDRIER, MME BODIN, MME HOVASSE-
PRELY,
MME GAUCHER, M. MICHOUX, MME MION, M. FOURNIE, M.
LETOURNEAU,
M. LEGENDRE, M. JACQUET (SUPPLEANT DE M. PAILLERET), MME
BERTHET,
MME NIEUL, M. DELOINCE, M. FAUCHEUX, M. NIVARD, MME PIETU,
MME JACQUELIN, M. HEMERET, M. NADLER, MME BORDERIOUX, M.
PETIT,
MME GRISON, M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT,

Absents excusés : M. COUTURIER pouvoir à M. DUMON
M. LOUIS pouvoir à MME GRENIER-RIGNOUX
M. SANSU pouvoir à M. SANDRIER
M. BOURDIN
MME MILLERIOUX
MME KAOUES
MME RAIMBAULT

Départ en cours de séance : M. ROUSSEAU (départ après le rapport DEL19/190 pouvoir à
MME GRISON à partir du rapport DEL19/191)
M. FAUCHEUX (départ après le rapport DEL19/198 pouvoir à
MME PIETU à partir du rapport DEL19/199)

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13/06/2019

- DEL19/163** **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
- DEL19/164** **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
- DEL19/165** **BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES –DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2019**
- DEL19/166** **BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES - DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2019**
- DEL19/167** **BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES (BUDGET 14) – DECISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2019**
- DEL19/168** **BUDGET ANNEXE SPANC (BUDGET 17) – DECISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2019**
- DEL19/169** **COMMISSION D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION SUITE A L'INTEGRATION DE LA COMMUNE DE FOECY**
- DEL19/170** **POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT DE VILLE DE VIERZON – QUARTIERS PRIORITAIRES CLOS DU ROY / CENTRE- VILLE - AVENANT**
- DEL19/171** **OFFICE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE VIERZON (OCAV) – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE POUR L'ANNEE 2019**
- DEL19/172** **AUBERGE DE JEUNESSE DE VIERZON – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2019**
- DEL19/173** **INITIATIVE CHER - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT SUPPLEMENTAIRE POUR L'ANNEE 2019**
- DEL19/174** **CENTRE INTERNATIONAL DE SEMINAIRES ET DE CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE - CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2018**
- DEL19/175** **MAISON DES CULTURES PROFESSIONNELLES – CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2018**
- DEL19/176** **ESPACE INDUSTRIEL SOLOGNE – PEPINIERE D'ENTREPRISES – CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2018**

- DEL19/177 SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D’ACTIVITE POUR L’EXERCICE 2018**
- DEL19/178 POLE DE PRODUCTION MARAICHERE BIO - ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION A L’ASSOCIATION C2S (REGIE DE TERRITOIRE DU PAYS DE VIERZON)**
- DEL19/179 ASSOCIATION LES RESSOURCES DE BEA - ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L’ANNEE 2019**
- DEL19/180 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION À LA SARL NATIONAL PALACE PRODUCTION**
- DEL19/181 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION À LA SOCIETE VMASSON**
- DEL19/182 ZONE INDUSTRIELLE DU VIEUX DOMAINE – ACQUISITION A LA VILLE DE VIERZON D’UNE PARTIE DE PARCELLE CADASTREE BD 350**
- DEL19/183 ZONE INDUSTRIELLE DU VIEUX DOMAINE – CESSON A MONSIEUR ET MADAME POBEDA D’UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE BD 285**
- DEL19/184 ZONE INDUSTRIELLE DU VIEUX DOMAINE – CESSON A MONSIEUR ET MADAME POBEDA D’UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE BD 350**
- DEL19/185 GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – MISE EN ŒUVRE DE DEUX CONTRATS D’APPRENTISSAGE**
- DEL19/186 GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DE LA DUREE DE SERVICE D’UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET**
- DEL19/187 GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DE LA DUREE DE SERVICE D’UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET**
- DEL19/188 GESTION DU PERSONNEL – SERVICES TECHNIQUES : BATIMENTS, INFRASTRUCTURES ET AMENAGEMENT – CREATION D’UN EMPLOI SAISONNIER A TEMPS COMPLET**
- DEL19/189 GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D’UN POSTE D’ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET**
- DEL19/190 GESTION DU PERSONNEL – SERVICE ESPACES VERTS – CREATION D’UN EMPLOI SAISONNIER A TEMPS COMPLET**
- DEL19/191 SOLDE SUBVENTION D’EQUILIBRE 2018 A LA MUTUALITE FRANÇAISE CENTRE VAL DE LOIRE – ACOMPTE 2019**
- DEL19/192 CONVENTION AVEC E-SY COM POUR LA MISE EN PLACE DE LA PLATEFORME “MAVILLEMONSHOPPING”**
- DEL19/193 INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DE-COURT**
- DEL19/194 OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION A LA SARL « ELEMENT AUDIOVISUEL » POUR LA REALISATION D’UN FILM PROMOTIONNEL SUR LE VIERZONNAIS ET ALENTOURS**
- DEL19/195 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L’OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET LA SAS « LE MOULIN DE COULON » (APICULTEUR) DANS LE CADRE DES JOURNEES GASTRONOMIQUES A ROMORANTIN**

- DEL19/196** SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L’OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET LA SARL « AS MOULIN DE PESSÉLIERES » (PRODUCTEUR D’HUILE) DANS LE CADRE DES JOURNÉES GASTRONOMIQUES A ROMORANTIN
- DEL19/197** SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L’OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET LA SARL « DOMAINES TATIN » (VITICULTEUR) DANS LE CADRE DES JOURNÉES GASTRONOMIQUES A ROMORANTIN
- DEL19/198** CONVENTION D’OBJECTIFS – EXPOSITION PERMANENTE D’UN TRACTEUR ESPLANADE LA FRANÇAISE- ASSOCIATION MEMOIRE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DU PAYS DE VIERZON
- DEL19/199** GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : DECHETTERIE DU VIEUX DOMAINE – REGLEMENT DE SERVICE
- DEL19/200** GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : RENOUELEMENT DU CONTRAT TERRITORIAL POUR LE MOBILIER USAGER (CTMU) ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET ECO-MOBILIER POUR LA COLLECTE DES DECHETS D’ELEMENTS D’AMEUBLEMENT (DEA)
- DEL19/201** PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY EN FAVEUR DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE-EN-GRACAY POUR LA REHABILITATION DES INSTALLATIONS D’ASSAINISSEMENT NON COLLECTIFS DU LE LIEU-DIT « LA MORNETTERIE
- DEL19/202** MISE EN ŒUVRE DE LA GEMAPI SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – EXTENSION DU PERIMETRE D’ADHESION AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE POUR L’AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE L’ARNON AVAL (SMAVAA) POUR LES COMMUNES DE DAMPIERRE-EN-GRACAY, MERY-SUR-CHER, NOHANT-EN-GRAY, SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE
- DEL19/203** MISE EN ŒUVRE DE LA GEMAPI SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – ELECTION DE REPRESENTANTS SUPPLEMENTAIRES AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE POUR L’AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE L’ARNON AVAL (SMAVAA)
- DEL19/204** TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2019 – 2EME PROGRAMME – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE FOËCY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
- DEL19/205** TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2019 – 2EME PROGRAMME – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE GRAÇAY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
- DEL19/206** TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2019 – 2EME PROGRAMME – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE MERY SUR CHER A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
- DEL19/207** TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2019 – 2EME PROGRAMME – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE NOHANT EN GRAÇAY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
- DE19/208** TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2019 – 2EME PROGRAMME – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE ST GEORGES SUR LA PREE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
- DEL19/209** TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2019 – 2EME PROGRAMME – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE ST HILAIRE DE COURT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
- DEL19/210** TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2019 – 2EME PROGRAMME – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE ST OTRILLE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
- DEL19/211** TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2019 – 2EME PROGRAMME – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE THENIOUX A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la modification de l'ordre du jour, comme suit :

ET AJOUT DES DELIBERATIONS :

- DEL19/212 BUDGET ANNEXE GEMAPI (BUDGET 18) – DECISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2019**
- DEL19/213 COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES – COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES – SUPPRESSION DE L'EXONERATION EN FAVEUR DE CERTAINES OPERATIONS REALISEES EN ZONE DE REVITALISATION RURALE**
- DEL19/214 ACQUISITION PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY DU BATIMENT SIS 16 AVENUE DE LA REPUBLIQUE A VIERZON, PARCELLE CV 292**
- DEL19/215 GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL**

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour telle que définie ci-dessus.

DEL19/163 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales notamment les articles L2122-22, L2122-23 et L5211-10 en application de la délibération n°DEL15/107 du 02 juillet 2015,

Je vous rends compte des décisions que j'ai été amené à prendre :

DP19/43 MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR LE CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL - CONVENTION AVEC L'ADESLI (ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI SPORTIF ET DE LOISIRS DANS L'INDRE)

Il a été décidé :

- de renouveler l'adhésion auprès de l'Association pour le Développement de l'Emploi Sportif et de Loisirs dans l'Indre (ADESLI) :

- adhésion 2018/2019 40,00 €

- d'accepter le devis présenté par l'ADESLI pour la mise à disposition de personnel qualifié au centre nautique intercommunal pour la saison 2019 :

- BEESAN du 03 au 30 juin 2019	5 130,00 €
- BEESAN du 01 juillet au 31 juillet 2019	4 993,20 €
- BEESAN du 01 août 2019 au 31 août 2019	5 916,60 €
- BESSAN le 1er septembre 2019	239,40 €

- Heure supplémentaire facturée 34,20 €

- d'autoriser le Vice-Président chargé des bâtiments sportifs et culturels, de la voirie, de l'éclairage public, de signer tous les actes relatifs à ce dossier,
- d'inscrire la dépense au budget 2019,
- de régler mensuellement les factures.

DP19/44 MAINTENANCE DES ASCENSEURS, ESCALATORS ET AUTOMATISMES – CHOIX D'UN PRESTATAIRE

Il a été décidé :

- d'attribuer le marché à l'entreprise OTIS pour un montant de 11 347.10 € HT, soit 13 616.52 € TTC par an, pour une durée de un an à compter du 1^{er} juin 2019, renouvelable tacitement 3 fois.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire au budget les dépenses correspondantes

DP19/45 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON - TARIFS DE VENTE HT DES PRODUITS DE LA BOUTIQUE APPLICABLES A COMPTER DU 28 MAI 2019

Il a été décidé :

- d'appliquer les tarifs à compter du 28 mai 2019,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget de l'Office de Tourisme de Vierzon.

Tous les tarifs sont présentés dans le tableau annexe.

DP19/46 SERVICE TOURISME ET CONGRES – OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – PROGRAMMATION MUSICALE A LA GUINGUETTE DE VIERZON – CHOIX DES PRESTATAIRES

Il a été décidé :

- de retenir les orchestres nommés ci-dessous :

Orchestre Pascal-Thomas, 10 Rue de la République – 18500 Vignoux sur Barangeon, pour une prestation les 2 juin et 1^{er} septembre 2019 s'élevant à 330,00 € TTC chacune comprenant :

- Le salaire net des artistes : 300.00€ TTC
- Frais de repas : 30.00€ TTC

Orchestre Bruno Music, 29 avenue du 14 Juillet – 18100 Vierzon, pour une prestation le 9 juin et 11 août 2019 s'élevant à 330,00 € TTC comprenant :

- Le salaire net des artistes : 300.00€ TTC
- Frais de repas : 30.00€ TTC

Orchestre Les Copains de la Brenne, 37 bis Boulevard Croix Normand – 36000 Châteauroux, pour une prestation le 16 juin 2019 s'élevant à 330,00 € TTC chacune comprenant :
Le salaire net des artistes : 300.00€ TTC

- Frais de repas : 30.00€ TTC

Orchestre Olivier Plisson, Lieu-dit les Tuileries – 86230 Sossais, pour une prestation le 23 juin 2019 s'élevant à 330,00 € TTC chacune comprenant :

Le salaire net des artistes : 300.00€ TTC

- Frais de repas : 30.00€ TTC

Orchestre Ysoline Trichot, 18 rue de Bellevue – 89240 Villefargeau, pour une prestation le 30 juin s'élevant à 330,00 € TTC comprenant :

- Le salaire net des artistes : 300.00€ TTC

- Frais de repas : 30.00€ TTC

Orchestre Luce Merlaud, 4 Rue Condorcet – 86530 Naintré, pour une prestation le 7 juillet 2019 s'élevant à 330,00 € TTC comprenant :

- Le salaire net des artistes : 300.00€ TTC

- Frais de repas : 30.00€ TTC

Orchestre Jacky Gordon, 24 passage des Bergeries – 18100 Vierzon, pour une prestation le 14 juillet 2019 s'élevant à 330,00 € TTC chacune comprenant :

- Le salaire net des artistes : 300.00€ TTC

- Frais de repas : 30.00€ TTC

Orchestre Pascal ROCQUE, 91 Avenue de Verdun – 36000 Châteauroux, pour une prestation le 21 juillet 2019 s'élevant à 330,00 € TTC chacune comprenant :

- Le salaire net des artistes : 300.00€ TTC

- Frais de repas : 30.00€ TTC

Orchestre Jean Chauvin, 3, Route du Château - 36100 Chouday, pour une prestation le 28 juillet 2019 s'élevant à 330,00 € TTC comprenant :

- Le salaire net des artistes : 300.00€ TTC

- Frais de repas : 30.00€ TTC

Orchestre Mélody, Les Bordes – 41500 Courbouzon, pour une prestation le 4 août 2019 s'élevant à 330,00 € TTC comprenant :

- Le salaire net des artistes : 300.00€ TTC

- Frais de repas : 30.00€ TTC

Orchestre Krystal Music 91 Avenue de Verdun – 36000 Châteauroux, pour une prestation 15 août 2019 s'élevant à 330.00€ chacune comprenant :

- Le salaire net des artistes : 300.00€ TTC

- Frais de repas : 30.00€ TTC

Orchestre Baptiste Auclair, 3 Square des Tilleuls – 18370 Préveranges, pour une prestation

18 août 2019 s'élevant à 330.00€ chacune comprenant :

- Le salaire net des artistes : 300.00€ TTC

- Frais de repas : 30.00€ TTC

Orchestre Fingers In the Nose, Association Tête en l'R, 124 bis rue Félix Pyat Maison des Associations Paul Langevin – 18100 Vierzon, pour une prestation 25 août 2019 s'élevant à 330.00€ comprenant :

- Le salaire net des artistes : 300.00€ TTC

- Frais de repas : 30.00€ TTC

soit un total de 15 prestations, pour un montant total s'élevant à 4950.00€ TTC, comprenant le salaire net des artistes et les frais de repas à hauteur de 30.00€ par concert, hors cotisations sociales au GUSO,

- - de signer les contrats d'engagements à durée déterminée pour chaque prestataire,
- - de régler les cotisations au Guso pour chaque prestataire,
- - d'imputer les dépenses afférentes au budget 2019.

**DP19/47 RENOVATION, EXTENSION, MODERNISATION ET AMENAGEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC -
DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 18 (SDE18)
GENOUILLY – DOSSIER 2018-02-122**

Il a été décidé :

- d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-dessous,

Commune	n° de dossier	Montant des travaux	Subvention SDE 18	Part Communauté
Genouilly	2018-02-122	753.69 €	376.85 €	376.85 €

- de solliciter une subvention du Syndicat Département d'Énergie du Cher (SDE 18) à hauteur de 376.85 €,
- d'autoriser le vice-président chargé des bâtiments sportifs et culturels, de l'éclairage public, infrastructures de recharge des véhicules électriques ou hybrides, de signer tous les actes nécessaires se rapportant à ce dossier,
- d'inscrire les dépenses correspondantes au Budget Principal qui seront actualisées en fonction des factures réellement acquittées par le Syndicat.

**DP19/48 RENOVATION, EXTENSION, MODERNISATION ET AMENAGEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC -
DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 18 (SDE18)
GENOUILLY – DOSSIER 2018-02-151**

Il a été décidé :

- d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-dessous,

Commune	n° de dossier	Montant des travaux	Subvention SDE 18	Part Communauté
Genouilly	2018-02-151	804.97 €	402.49 €	402.49 €

- de solliciter une subvention du Syndicat Département d'Énergie du Cher (SDE 18) à hauteur de 402.49 €,
- d'autoriser le vice-président chargé des bâtiments sportifs et culturels, de l'éclairage public, infrastructures de recharge des véhicules électriques ou hybrides, de signer tous les actes nécessaires se rapportant à ce dossier,
- d'inscrire les dépenses correspondantes au Budget Principal qui seront actualisées en fonction des factures réellement acquittées par le Syndicat.

**DP19/49 RENOVATION, EXTENSION, MODERNISATION ET AMENAGEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC -
DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 18 (SDE18)
GENOUILLY – DOSSIER 2018-02-152**

Il a été décidé :

- d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-dessous,

Commune	n° de dossier	Montant des travaux	Subvention SDE 18	Part Communauté
Genouilly	2018-02-152	4 246.30 €	2 123.15 €	2 123.15 €

- de solliciter une subvention du Syndicat Département d'Énergie du Cher (SDE 18) à hauteur de 2 123.15 €,
- d'autoriser le vice-président chargé des bâtiments sportifs et culturels, de l'éclairage public, infrastructures de recharge des véhicules électriques ou hybrides, de signer tous les actes nécessaires se rapportant à ce dossier,
- d'inscrire les dépenses correspondantes au Budget Principal qui seront actualisées en fonction des factures réellement acquittées par le Syndicat.

**DP19/50 TARIFS DES REDEVANCES ETE 2019 DU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DES
VALLEES VERTES (ALSH)**

Il a été décidé :

- de fixer les tarifs des redevances été 2019 du Centre de Loisirs sans hébergement des Vallées Vertes (ALSH) ainsi :
- * Pour les familles de la Communauté de Communes issues des communes de moins de 2 500 habitants

→ **Semaine sportive** : du 8 au 12 juillet

* 30 € / jeune

→ **Camps été 2019** :

		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Quotient Familial > 586	séjour ados	160,00 €	310,00 €	450,00 €	580,00 €
	camp équitation	115,00 €	225,00 €	330,00 €	430,00 €
	mini camp équitation	95,00 €	185,00 €	270,00 €	350,00 €
	camp sports et nature	75,00 €	145,00 €	210,00 €	270,00 €

		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Quotient Familial entre 401 et 586	séjour ados	75,00 €	140,00 €	195,00 €	240,00 €
	camp équitation	44,00 €	83,00 €	117,00 €	146,00 €
	mini camp équitation	38,00 €	71,00 €	99,00 €	122,00 €
	camp sports et nature	24,00 €	46,00 €	66,00 €	84,00 €

		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Quotient Familial < 401	séjour ados	65,00 €	120,00 €	165,00 €	200,00 €
	camp équitation	34,00 €	63,00 €	87,00 €	106,00 €
	mini camp équitation	28,00 €	51,00 €	69,00 €	82,00 €
	camp sports et nature	18,00 €	34,00 €	48,00 €	60,00 €

* Pour les autres familles

Chaque redevance due par les familles des communes de la communauté de communes de moins de 2 500 habitants est augmentée de 35 %.

- d'inscrire les recettes au budget.

DP19/51 SERVICE TOURISME ET CONGRES – OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – FIXATION DES TARIFS HT DE FORFAITS PACKAGES « VELO-BATEAU » PROPOSES PAR L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 14 JUIN 2019.

Il a été décidé :

- d'approuver les packages vélo-bateau proposés ci-dessous,
 - La location d'un vélo en journée ou ½ journée pour un aller-retour Office de Tourisme de Vierzon – Escale du Canal à Thénieux,
 - Une prestation navigation à l'Escale du Canal de Thénieux pour 30', 1h00, 1h30, demi-journée ou journée
- d'approuver les tarifs des packages présentés ci-dessous,

Forfait adulte :

Pour la première personne adulte payante :

- Formule vélo ½ journée (-4h) + navigation 30' : 12.50 € HT, soit 15.00 € TTC
- Formule vélo ½ journée (-4h) + navigation 1h : 16.67 € HT, soit 20.00 € TTC
- Formule vélo journée (+4h) + navigation 30' : 16.67 € HT soit 20.00 € TTC
- Formule vélo journée (+4h) + navigation 1h : 20.83 € HT, soit 25.00 € TTC
- Formule vélo journée (+4h) + navigation 1h30 : 23.33 € HT, soit 28.00 € TTC
- Formule vélo journée (+4h) + navigation ½ journée : 35.00 € HT, soit 42.00 € TTC
- Formule vélo journée (+4h) + navigation journée : 54.17 € HT, soit 65.00 € TTC
- d'appliquer ces tarifs à compter du 14 juin 2019.
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget de l'Office de Tourisme de Vierzon.

DP19/52 CONVENTION D'ASSISTANCE JURIDIQUE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SELARL D'AVOCATS LANDOT ET ASSOCIES

Il a été décidé :

- de retenir la SELARL d'Avocats LANDOT et associés, 11 Boulevard Brune à PARIS 75014, pour une mission d'assistance juridique aux fins de l'assister dans tous les domaines couverts

par le 3°, 4° de l'article R.2123-1, du R2123-8 du Code de la commande publique (contentieux et toute consultation dans un cadre de risque précontentieux),

- d'acter que la SELARL adressera périodiquement, selon un rythme de son choix, un état des frais et honoraires, et que la SELARL percevra un honoraire selon la grille tarifaire jointe en annexe,
- de prendre en considération que le présent contrat est conclu pour une durée de deux années à compter de son entrée en vigueur avec un maximum de 24 999 euros hors taxes,
- d'inscrire la dépense au budget.

DP19/53 VERIFICATIONS PERIODIQUES REGLEMENTAIRES – CHOIX DES PRESTATAIRES

Il a été décidé :

- d'attribuer les marchés :

Lot n°01 : Installations électriques :

- BUREAU VERITAS – Bâtiment Jupiter – Avenue Louis BILLANT – ZA de l'Orchidée – 18570 La Chapelle Saint Ursin, pour un montant de 3 638.40 € TTC annuel

- Lot n°02 : Installations utilisant du gaz combustible

- APAVE – 11 rue MacDonald – 18000 BOURGES, pour un montant de 504.00 € TTC annuel

Lot n°03 : Equipement sportif et aires de jeux

- SOLEUS – Parc Miribel Jonage – Allée du Fontanil – 69 120 VAULX EN VELIN, pour un montant de 652.80 € TTC annuel

Lot n°04 : Ascenseurs

- APAVE – 11 rue MacDonald – 18000 BOURGES, pour un montant de 1 122.00 € TTC annuel

Lot n°05 : Portes et portails automatiques

- SOCOTEC – 3 rue Charles Durand – 18023 BOURGES Cedex, pour un montant de 417.60 € TTC annuel

Lot n°06 : Analyse Legionnelle

- BUREAU VERITAS – Bâtiment Jupiter – Avenue Louis BILLANT – ZA de l'Orchidée – 18570 La Chapelle Saint Ursin, pour un montant de 2 558.40 € TTC annuel

- Lot n°07 : Système de climatisation et de pompe à chaleur réversible

- APAVE – 11 rue MacDonald – 18000 BOURGES, pour un montant de 672.00 € TTC annuel

Lot n°08 : SSI

- BUREAU VERITAS – Bâtiment Jupiter – Avenue Louis BILLANT – ZA de l'Orchidée – 18570 La Chapelle Saint Ursin, pour un montant de 672.00 € TTC annuel

Lot n°09 : Appareils de cuisson ou de remise en température

- BUREAU VERITAS – Bâtiment Jupiter – Avenue Louis BILLANT – ZA de l'Orchidée – 18570 La Chapelle Saint Ursin, pour un montant de 120.00 € TTC annuel
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement de ce marché,
- d'inscrire au budget les dépenses correspondantes.

DP19/54 ZAC PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – AMENAGEMENT DE LA TRANCHE 3 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER

Il a été décidé :

- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :

• ETAT – DETR	500 000.00 € (32.62%)
• CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER	240 000.00 € (15.65%)
• REGION CENTRE-VAL DE LOIRE	176 226.28 € (11.50%)
• COMMUNAUTE DE COMMUNES	616 666.28 € (40.23%)
- de solliciter l'aide du Conseil départemental du Cher pour un montant de 240 000.00 €,
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'imputer au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP19/55 ZAC PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – AMENAGEMENT DE LA TRANCHE 3 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Il a été décidé :

- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :

• ETAT – DETR	500 000.00€ (32.62%)
• CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER	240 000.00€ (15.65%)
• REGION CENTRE-VAL DE LOIRE	176 226.28€ (11.50%)
• COMMUNAUTE DE COMMUNES	616 666.28€ (40.23%)
- de solliciter l'aide de la Région Centre-Val de Loire pour un montant de 176 226.28€
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'imputer au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP19/56 SERVICE TOURISME ET CONGRES - CENTRE DE CONGRES DE VIERZON - TARIFS DE PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES APPLIQUES A LA CLIENTELE – TARIFS HORS TAXES APPLICABLES A COMPTER DU 20 JUILLET 2019

Il a été décidé :

- d'approuver la location de stands au m2 applicables à la clientèle du Centre de Congrès à compter du 20 juillet 2019,
- d'appliquer les tarifs hors taxes pour la location de stands au m2 applicables à la clientèle du Centre de Congrès à compter du 20 juillet 2019, tarifs définis comme suit :

Le m2 : 25 € HT pour toute la durée de la manifestation

Le montant de la location d'un stand se calculera comme suit : **Nombre de m2 x 25 €**

Ce montant ne tient pas compte de suppléments éventuels demandés par les clients (électricité, mobiliers)....

Le taux de TVA applicable est celui en vigueur.

- d'imputer les dépenses et recettes au budget du service Tourisme et Congrès,

DP19/57 SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES D'ENCAISSEMENT DU PRIX DE LA MISE A DISPOSITION DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Il a été décidé :

Il est décidé la suppression de la régie de recettes nommée « Régie de Recettes d'Encaissement du prix de la mise à disposition de composteurs individuels » permettant l'encaissement du prix de la mise à disposition de composteurs individuels et de renouvellement des badges d'accès au service Tritou.

DP19/58 EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEO PROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES FONDS INTERMINISTERIELS DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2020 (FIPD 2020)

Il a été décidé :

- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :

✓ Participation de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry	22 981,000€
✓ FIPD (50 %)	22 980,00 €
- de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre des Fonds Interministériels de Prévention de la délinquance (FIPD) 2020 pour un montant de 22 980,00 €
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP19/59 DESTRUCTION D'HYMENOPTERES – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Il a été décidé :

- de prendre en charge 50 % du montant de l'intervention facturée par l'entreprise ELAY, selon les tarifs figurant en annexe à la présente décision, sur justificatif produit par l'administré dont le domicile est situé sur le territoire de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.
- d'inscrire au budget les dépenses correspondantes.

DP 19/60 SERVICE TOURISME ET CONGRES — OFFICE DE TOURISME DE VIERZON — TARIF DE VENTES HT DES PRODUITS DE LA BOUTIQUE APPLICABLES A COMPTER DU 06/08/2019

Il a été décidé :

- de modifier les prix de vente de certains produits pour : La Biscuiterie de Sologne (45240 La Ferté Saint Aubin)
- d'intégrer de nouveaux producteurs : e Domaine de Chevilly - Géraldine, Yves et Antoine et Lestourgie (18120 Méreau) e La SAS Arthur & Lola (41600 Vouzon)
- d'appliquer les tarifs à compter du 06 août 2019
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget de l'Office de Tourisme de Vierzon.

Tous les tarifs sont présentés dans le tableau annexe.

**DP19/61 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON —
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION LONGUE DUREE ENTRE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR L'OFFICE
DE TOURISME, ET LA SOCIETE AFONE MONETICS POUR LA FOURNITURE
D'UN TERMINAL DE PAIEMENT ELECTRONIQUE COMPACT AU CAMPING DE
GRAÇAY**

Il a été décidé :

- de retenir la Société AFONE MONETICS, 11 place François Mitterand, CS11024 — 49055 ANGERS CEDEX 02, pour un montant mensuel de 10.80 € HT, soit 12.00 € TTC pour une durée de 12 mois, à compter de la date du 1^o prélèvement
- d'approuver les conditions de règlement des mensualités comme suit: «loyers appelés annuellement à terme à échoir»
- d'autoriser le Président à signer le contrat de location longue durée 12 mois, avec la société AFONE MONETICS à compter de la date du 1^{er} prélèvement,
- d'inscrire la dépense aux budgets de l'office de Tourisme.

**DP19/62 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON —
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION LONGUE DUREE ENTRE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR L'OFFICE
DE TOURISME, ET LA SOCIETE AFONE MONETICS POUR LA FOURNITURE
D'UN TERMINAL DE PAIEMENT ELECTRONIQUE PORTATIF BLUETOOTH POUR
LA BOUTIQUE DE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON , SUITE A LA MISE AU
DEPLOIEMENT DE LA NORME BANCAIRE CB 5.5 - FIN DU CONTRAT SIGNE
AVEC LA SOCIETE AFONE MONETIC PAR DECISION DE PRESIDENT DP18/23
DU 29 MARS 2018**

Il a été décidé :

- de mettre fin au contrat de location longue durée signé entre la Communauté de communes Vierzon- Sologne-Berry pour l'Office de Tourisme, et la Société AFONE MONETICS par Décision de Président DP18/23 du 29 mars 2018, pour la fourniture d'un terminal de paiement électronique Portatif Bluetooth pour la Boutique de l'Office de Tourisme de Vierzon,
- de retenir la Société AFONE MONETICS, 11 place François Mitterand, CS11024 — 49055 ANGERS CEDEX 02, pour le renouvellement du TPE, suite à la mise en déploiement de la norme bancaire CB 5.5 (norme rendue obligatoire par la commission européenne), pour un

montant annuel de 250,80 € HT, soit 300,96 € TTC, pour une durée de 12 mois, à compter de la date du 1° prélèvement, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'une durée égale à la durée initiale de souscription,

- d'approuver les conditions de règlement des mensualités comme suit : « loyers appelés annuellement à terme à échoir »
- d'autoriser le Président à signer ledit contrat de location joint en annexe,
- d'inscrire la dépense au budget de l'office de Tourisme.

DP19/63 SERVICE TOURISME ET CONGRES – OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – TARIFS DE VENTE DE PRESTATIONS INCLUS DANS UN PACKAGE –TARIFS HT APPLICABLES A COMPTER DU 01/09/2019

Il a été décidé :

- de commercialiser les sites de visites et prestations complémentaires ainsi définies :

- Entrée au Palais Jacques CŒUR	5.90 HT
- Visite guidée Pôle de la porcelaine à Mehun sur Yèvre	48.33 € HT
- Entrée Musée de la Photographie	2.50 € HT
- Animation vin	208.33 € HT / 116.67 € HT / 4.16 € HT
- Visite guidée de la Collégiale St Oustrille	2.50 € HT
- Ateliers Coralys	5.45 € HT
- Visite de cave Fleuriet	5.00 € HT
- Journée Blois Chambord	46.60 € HT
- Dégustation et déjeuner cave Eric Louis	23.33 € HT
- Forfait guidage Bourges + de 30 personnes	125.00€ HT

- d'appliquer les tarifs à compter du 1er septembre 2019,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget de l'Office de tourisme de Vierzon

DEL19/164 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales notamment les articles L2122-22, L2122-23 et L5211-10 en application de la délibération n°DEL15/107 du 02 juillet 2015,

Je vous rends compte des décisions que le Bureau Communautaire a été amené à prendre :

DB19/24 BAIL CIVIL SCI DE GROSSOUS – LOCAUX SIS RUE DU 11 NOVEMBRE 1918 RESIDENCE DE LA POSTE A VIERZON (18100) - LOCAUX DES SERVICES TECHNIQUES

Le Président,

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la conclusion d'un bail civil entre la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et la Société Civile Immobilière GROSSOUS, représentée par son gérant Monsieur Jean Yves LIENARD, ayant son siège social Résidence de la Poste rue du 11 novembre 1918 à Vierzon (18100), pour les locaux sis Résidence de la Poste rue du 11 novembre 1918 à

Vierzon (18100), d'une contenance de 80 m² et disposant de deux places de parking en sous-sol, pour un loyer mensuel forfaitaire de 500 € (cinq-cents euros), auquel s'ajoute un montant forfaitaire mensuel de charges de 133,50 € (cent trente-trois euros et cinquante centimes), payables à terme échu, et ce, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, prenant effet au 1^{er} juin 2019,

- d'autoriser le Président à signer ledit bail ainsi que tous les actes nécessaires à son bon déroulement,
- d'imputer au budget principal la dépense correspondante.

DB19/25 BAIL EMPHYTEOTIQUE SOUS CONDITION SUSPENSIVE SPES DU BERRY - ZONE INDUSTRIELLE DU VIEUX DOMAINE A VIERZON (18100) – PARC PHOTOVOLTAÏQUE

Le Président,

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser les termes du bail emphytéotique entre la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et la SPES du Berry (le preneur), sous la condition suspensive de mise à disposition au preneur, par un établissement bancaire, des fonds nécessaires au financement d'un montant minimum de 3 200 000 € (trois millions deux cent mille euros) en principal, sur une durée minimale de 19 ans (dix-neuf ans), et dont le taux d'intérêt annuel ne

dépasserait pas 2,5% (deux-et-demi pour cent), permettant la construction d'une centrale photovoltaïque d'une puissance minimale de 4.9 MWc (MegaWatt Crête) à Vierzon (18100), sur les parcelles cadastrées section BD n°218, section BD n°221, section BD n°222, section BD n°223, section BD n°224, section BD n°226, section BD n°231, section BD n°233, section BD n°272, section BD n°274, section BD n°351, section BD n°353, section BD n°355, section BD n°357, et section BD n°362, d'une superficie totale (après réalisation des divisions parcellaires) d'environ 6,6 hectares (66 000 m²), au profit dudit preneur, société par actions simplifiées au capital social de 500 € (cinq cent euros), sise 7 rue de Clichy à Paris (75010), et ce, pour une durée minimale effective d'exploitation de la centrale photovoltaïque de 30 ans (trente ans), et sans que la durée totale du bail ne puisse excéder 99 ans (quatre-vingt-dix-neuf ans), pour un loyer s'élevant à 1 500 € HT (mille cinq cent euros hors taxes) par an par hectare de terrain couvert par le parc photovoltaïque objet dudit bail, soit 20 loyers dus, dès la date de prise d'effet dudit bail,

- d'autoriser le Président à signer ledit bail emphytéotique sous condition suspensive et ses éventuels avenants,
- d'imputer la recette correspondante au budget principal.

DB19/26 CIDE – CENTRE D'INNOVATION MARIE CURIE – BAIL COMMERCIAL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SOCIETE BIG HORIZON FRANCE

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le bail commercial (3/6/9) démarré au 1^{er} juin 2019 et ayant pour échéance le 31 mai 2028 passé entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la Société BIG HORIZON FRANCE ou toute personne morale venant s'y substituer, pour le bureau n°2 d'une superficie de 14,83m², situé au CIDE dans l'Hôtel d'Entreprises Célestin Gérard, moyennant un loyer mensuel de 197,23 € HT soit 236,67 € T.T.C,

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge du développement économique à signer le bail commercial (3/6/9) et les éventuels avenants,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice

DB19/27 CIDE – CENTRE D'INNOVATION MARIE CURIE – BAIL COMMERCIAL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET L'ASSOCIATION CETIM CENTRE VAL DE LOIRE

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le bail commercial (3/6/9) démarrant au 1^{er} juin 2019 et prenant fin le 31 mai 2028 passé entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et l'association CETIM Centre Val de Loire ou toute personne morale venant s'y substituer, pour les bureaux n°14, 15 et la petite salle de réunion de superficies respectives de 20,18 m², 19,85 et 26 m² soit une surface totale de 66,03 m², situé au CIDE dans le centre d'Innovation Marie CURIE, moyennant un loyer mensuel de 878,19 € HT soit 1053,82 € T.T.C,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge du développement économique à signer ledit bail commercial (3/6/9) et les éventuels avenants,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

DB19/28 MISE A DISPOSITION INDIVIDUELLE D'AGENT – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY POUR L'ANNEE 2019

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la convention entre la Communauté de Communes Terres du Haut Berry et la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry pour préciser les missions assurées par l'agent occupant les fonctions d'Edicateur Principal de Jeunes Enfants, pour l'année 2019, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition de l'agent occupant les fonctions d'Edicateur Principal de Jeunes Enfants, de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry pour l'aménagement du territoire et le développement économique, pour exercer les fonctions d'agent relais assistant maternel à temps non complet 15/35^{ème}, ainsi que tous les documents y afférents,
- d'autoriser le remboursement à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry des sommes correspondant à cette mise à disposition de service, s'élevant à hauteur de 15/35^{ème} de la rémunération de l'agent pour l'année 2019, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,
- d'inscrire les dépenses au budget 2019.

DB19/29 SERVICE TOURISME ET CONGRES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET D'UTILISATION D'EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE BERRY POUR LE COMPTE DE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET L'ASSOCIATION NAVICABE.

Rapporteur : Rached AIT SLIMANE

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition et d'utilisation d'équipements communautaires entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et l'association NAVICABE, pour la période du 1er mai au 30 septembre 2019, contre une redevance de 416,67 € HT soit 500,00 € TTC,
- d'autoriser le Président à signer la convention et tous les actes en déroulant,
- d'imputer les recettes au budget 2019.

DB19/30 EXPLOITATION DU HAUT DE QUAI DE LA DECHETTERIE DU VIEUX DOMAINE – CHOIX DU PRESTATAIRE

Rapporteur : Paul PIETU

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer le marché « exploitation du haut de quai de la déchetterie du Vieux Domaine » à la CTSP CENTRE SAS VEOLIA – 147 route des Quatre Vents – 18000 BOURGES pour un montant de 107 761.80 € HT soit 118 537.98 € TTC, pour une durée ferme de 1 an à compter du 3 juin 2019.
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement de ce marché, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution.
- d'inscrire les dépenses correspondantes au budget.

DB19/31 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL DE L'UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE DU CHER (USEP 18) POUR LA MISE A DISPOSITION DU CENTRE NAUTIQUE

Le Président,

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la convention de partenariat entre le Comité Départemental de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré du Cher (USEP 18) pour la mise à disposition gratuite des équipements du centre nautique dans le cadre de la mise en œuvre de « J'apprends à nager », pour la période du 3 juin au 5 juillet 2019,
- d'autoriser le Président à défaut le Vice-Président chargé des équipements sportifs et culturels à signer la convention à intervenir ainsi que toute décision se rapportant à cette affaire.

DB19/32 CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC- MISE A DISPOSITION DE LA BUVETTE DU CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL – SAISON 2019

Le Président,

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la convention d'occupation temporaire de la buvette du centre nautique intercommunal situé à Graçay entre la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et Mme COGNET Christelle, exploitant le débit de boissons « Le Moulin », à GRACAY (18310)

- de mettre à disposition ce local du 8 juin 2019 au 1er septembre 2019,
- de fixer la redevance payable à terme échu au Trésor Public d'un montant total de 70,00 €.

L'exploitant devra se conformer à la réglementation en vigueur sur les débits de boissons et être titulaire d'une licence de première catégorie délivrée par la Mairie de Graçay.

- d'autoriser Monsieur le Président ou à défaut le Vice-président délégué aux bâtiments sportifs et culturels, éclairage public à signer ladite convention d'occupation temporaire à intervenir ainsi que tous les actes se rapportant à ce dossier.
- d'inscrire la recette au budget 2019.

DB19/33 TOTAL ENERGIES GAZ – FOURNITURE D'ELECTRICITE E SERVICES ASSOCIES – SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIPARTITE

Le Président,

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la convention tripartite entre la société TOTAL ENERGIE GAZ, le comptable de la Trésorerie Vierzon Ville et Campagne et la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry,
- d'autoriser le Président à signer la convention tripartite entre la société TOTAL ENERGIE GAZ, le comptable de la Trésorerie Vierzon Ville et Campagne et la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry, ainsi que le mandat SEPA correspondant,
- d'inscrire au budget de l'exercice les dépenses correspondantes.

DB 19/34 MISE EN PLACE D'UN PRET A TAUX FIXE DE 303 000,00 € AUPRES DE LA BANQUE POSTALE AU TITRE DES INVESTISSEMENTS 2019

Le Président,

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le contrat de prêt qui sera établi à cet effet entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, et La Banque Postale, Centre de gestion de Lyon, Secteur Public Local, TSA 30099, 69501 LYON Cedex 03, dans les conditions ci-après définies,

- | | |
|-------------------------------|---|
| • Durée | 20 ans |
| • Echéances | Trimestrielles dégressives |
| • Taux fixe | 0,95 % |
| • Amortissement | Constant |
| • Base de calcul des intérêts | Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours |
| • Commission d'engagement | 212,10 € (0,07 % du montant emprunté) |
| • Versement des fonds | Avant la date limite du 19/08/2019 et en une seule fois |
| • Score Gissler | 1A |
| | • Remboursement anticipé |
| | Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle |

- d'autoriser le Président à signer ledit contrat aux conditions définies ci-dessus,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires,

La recette et la dépense sont inscrites au budget 2019.

DB19/34A MISE EN PLACE D'UN PRET A TAUX FIXE DE 597 000,00 € AUPRES DE LA BANQUE POSTALE AU TITRE DES INVESTISSEMENTS 2019

Le Président,

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le contrat de prêt qui sera établi à cet effet entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, et La Banque Postale, Centre de gestion de Lyon, Secteur Public Local, TSA 30099, 69501 LYON Cedex 03, dans les conditions ci-après définies,

- Durée 20 ans
- Echéances Trimestrielles dégressives
- Taux fixe 0,95 %
- Amortissement Constant
- Base de calcul des intérêts Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Commission d'engagement 417,90 € (0,07 % du montant emprunté)
- Versement des fonds Avant la date limite du 19/08/2019 et en une seule fois
- Score Gissler 1A
 - Remboursement anticipé
Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou Partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

- d'autoriser le Président à signer ledit contrat aux conditions définies ci-dessus,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires,

La recette et la dépense sont inscrites au budget 2019.

DB19/35 CIDE – PEPINIERE D'ENTREPRISES ANTOINE DE SAINT-EXUPERY – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET AURAMUSIC PROD – AVENANT N° 2

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'avenant n°2 de la convention d'occupation précaire prenant effet le 1^{er} septembre 2019 et ayant pour échéance le 30 juin 2020 passée entre la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et Auramusic Prod, pour un montant total mensuel de 304.06 € HT soit 364.87 € TTC,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président en charge du développement économique à signer l'avenant n° 2,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

DB19/36 LOCAUX SIS 4C RUE CELESTIN GERARD A VIERZON - BAIL DEROGATOIRE AVEC LA SOCIETE SOLARMTEX

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le bail dérogatoire conclu entre la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et la SAS SOLARMTEX, représentée par son Président, Monsieur Yann ILACQUA, pour le local sis, 4c Rue Célestin Gérard à Vierzon (18100), pour une durée de 12 mois, prenant effet au 1^{er} juillet 2019 et ayant pour terme le 30 juin 2020, pour un loyer mensuel de 500 € HT (600 € TTC),
- d'autoriser le Président à signer le bail et tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire au budget la recette correspondante.

DB19/37 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON - CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE LOCAUX COMMUNAUX ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR L'OFFICE DE TOURISME DE PAYS DE VIERZON, ET LA VILLE DE VIERZON.

Rapporteur : Rached AÏT-SLIMANE

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la convention d'occupation précaire des locaux du musée des Fours Banaux entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la Ville de Vierzon pour les périodes :
 - Du 2 au 12 juillet, du 30 juillet au 14 août et du 27 au 30 août, les mardis, mercredis et vendredis de 15h à 18h, dates et horaires sont susceptibles d'être modifiées pour nécessité de service,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette convention,

DB19/38 OFFICE DE TOURISME DE PAYS DE VIERZON – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE D'EXPOSITION « LA GALERIE » DE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET MONSIEUR PATRICK PERRIN, ARTISTE PEINTRE, POUR UNE EXPOSITION DANS LES LOCAUX DE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON.

Rapporteur : Rached AIT SLIMANE

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur Patrick Perrin, artiste peintre, à exposer ses œuvres dans la Galerie, salle d'exposition de l'office de tourisme de Vierzon, pour la période du 30 septembre au 20 décembre 2019, périodes d'installation et de démontage prises en considération,
- d'approuver la convention de mise à disposition de la salle la Galerie de l'office de tourisme de Vierzon, entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Monsieur Patrick Perrin, artiste peintre, pour la période du 30 septembre au 20 décembre 2019,
- d'autoriser le Président à signer la convention relative à cette décision et tous les actes nécessaires à son évolution,

DB 19/39 TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2019 – 2EME PROGRAMME - CHOIX DU PRESTATAIRE.

Rapporteur : Alain LEBRANCHU

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer le marché subséquent n°02 à la Société COLAS Centre Ouest pour un montant de 179 709.16 € ht soit 215 650.99 € TTC et se décomposant ainsi :
- Tranche ferme 1 : 27 650.23 € TTC
- Tranche ferme 2 : 56 953.85 € TTC
- Tranche optionnelle 1 : 24 799.03 € TTC
- Tranche optionnelle 2 : 13 994.25 € TTC
- Tranche optionnelle 3 : 25 106.45 € TTC
- Tranche optionnelle 4 : 22 188.17 € TTC
- Tranche optionnelle 5 : 23 842.06 € TTC
- Tranche optionnelle 6 : 21 116.95 € TTC
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant.

DB19/40 AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'OCCUPATION D'UN LOCAL TECHNIQUE PAR LA COMMUNE DE GENOUILLY

Rapporteur : Alain LEBRANCHU

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- de renouveler la convention d'occupation du local technique d'environ 20 m² avec la Commune de Genouilly par période d'un an, renouvelable par tacite reconduction,
- de fixer la redevance annuelle forfaitaire de 720 € payable à terme à échoir au Trésor Public,
- de déclarer la date d'effet au 1^{er} août 2019, pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 2 à intervenir,
- d'inscrire la dépense au budget principal

DB19/41 PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY ET LA VILLE DE VIERZON POUR L'EXPOSITION « LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LES LEVIERS D' ACTIONS »

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les modalités d'organisation de l'exposition présentée par la Communauté de Communes au sein de sa médiathèque Paul Eluard du 25 juin 2019 au 6 juillet 2019, et ce à titre gracieux,
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la Ville de Vierzon, ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette convention.

DB19/42 COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON POUR LE CENTRE DE CONGRES DE VIERZON – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE LOCATION ENTRE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DU PAYS DE VIERZON (SEM. VIE) ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Rapporteur : Rached AIT-SLIMANE

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de location entre la Société d'Economie Mixte du Pays de Vierzon (SEM. VIE) et la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry pour le Centre de Congrès de Vierzon, à compter du 1^{er} juillet 2019, et ce pour un loyer payable trimestriellement d'avance d'un montant de 23 736,16 € TTC,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention, ainsi que tous les documents en déroulant,
- d'inscrire la dépense au budget.

DB19/43 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET D'UTILISATION DE BIENS ET D'EQUIPEMENTS PAR L'ENTREPRISE ENJOY BOWLING A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR LE CENTRE DE CONGRES DE VIERZON

Rapporteur : Rached AÏT-SLIMANE

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition des locaux et l'utilisation de biens et équipements entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et l'entreprise Enjoy Bowling, pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2019
- d'autoriser le Président à signer la-dite convention,
- d'autoriser le président à signer toutes les pièces se rapportant à cette convention,
- d'inscrire les dépenses au budget du service Tourisme et Congrès

DB19/44 REHABILITATION DE LA DECHETERIE DU PETIT RATEAU – CHOIX DES ENTREPRISES

Rapporteur : Paul PIETU

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer les marchés aux entreprises :

Lot 1 – VRD

- SETEC – ZI La Martinerie – 36130 DIORS pour un montant de 349 328,40 € HT soit 419 194,08 € TTC

Lot 2 – Eclairage public

- INEO Réseaux Centre – rue Bossuet – 18390 ST GERMAIN DU PUY pour un montant de 32 475,00 € HT soit 38 970,00 € TTC

Lot 3 – Clôtures

- IDVERDE – ZAC du Bois Givray, 1 bis chemin du Gros Buisson – 18570 TROUY pour un montant de 39 192,06 € HT soit 47 030,47 € TTC

Lot 4 – Bâtiments modulaires

- AGECE – Hôtel d'entreprises ARY – Place du jeu – 64240 HASPARREN pour un montant de 23 900,00 € HT soit 28 680,00 € TTC

Lot 5 – Désamiantage

- SBDR – 10 rue Mickael Faraday – 18000 BOURGES pour un montant de 18 700,00 € HT soit 22 440,00 € TTC

Lot 6 – Démolition – Gros œuvre

- JD Constructions 2 – rue Marcel Paul - 18100 VIERZON pour un montant de 77 369,40 € HT soit 92 843,28 € TTC 2

Lot 7 – Couverture – Zinguerie – Charpente

- SARL PASCAL PETIT – 18 route de Neuvy – 41300 THEILLAY pour un montant de 32 742,00 € HT soit 39 290,40 € TTC

Lot 8 – Serrurerie

- AGECE – Hôtel d'entreprises ARY – Place du jeu – 64240 HASPARREN pour un montant de 21 585,00 € HT soit 25 902,00 € TTC

Lot 9 – Electricité

- ARTEC – ZAC de la Garenne – 1 impasse René Bisson – 18120 MEREAU pour un montant de 7 324,74 € HT soit 8 789,69 € TTC
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires, au bon déroulement des marchés y compris les éventuelles modifications en cours d'exécutions des marchés,
- d'inscrire au budget les dépenses correspondantes.

DB19/45 **NOTE DE SYNTHESE DECISION DE BUREAU - OFFICE DE TOURISME – LOCATION D'UNE PLACE DE PARKING 4BIS PLACE GALLERAND A VIERZON (18100) – CONTRAT DE BAIL DE LOCATION AVEC M. ROBBE JULIEN ET MME ROBBE CELINE**

Rapporteur : Rached AIT-SLIMANE

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le contrat de bail entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, et M. ROBBE Julien et Mme ROBBE Céline, domiciliés à Les Mottes à ALLOGNY (18110), pour la location de la place de parking n°7 sise 4bis Gallerand à Vierzon (18100), prenant effet à compter du 16 juillet 2019, pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer de 27 € (vingt-sept euros) par mois, payable à terme à échoir,
- d'autoriser le Président à signer ledit contrat de bail et tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire au budget la dépense correspondante.

DB 19/46 MISE A DISPOSITION INDIVIDUELLE D'AGENT – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNE DE FOËCY ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY POUR L'ANNEE 2019

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la nouvelle convention ci-annexée entre la Communes Foëcy et la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry pour préciser les missions assurées par l'agent occupant les fonctions d'agent d'entretien des locaux du RAPE de Foëcy, pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019,
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition de l'agent occupant les fonctions d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, de la Commune de Foëcy pour l'entretien des locaux du RAMPE à Foëcy, à temps non complet soit 2,5/35^{ème}, ainsi que tous les documents y afférents,
- d'autoriser le remboursement à la Commune de Foëcy des sommes correspondant à cette mise à disposition de personnel, s'élevant à hauteur de 2,5/35^{ème} de la rémunération de l'agent pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019,
- d'inscrire les dépenses au budget 2019.

DEL19/165 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES –DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2019

Le Président,

La présente Décision Modificative s'élève à **286 891,68 €** et s'équilibre section par section comme suit :

FONCTIONNEMENT	00,00 €
INVESTISSEMENT	286 891,68 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la Décision Modificative n°1 du Budget Principal.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL19/166 BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES - DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2019

Le Président,

La présente Décision Modificative s'élève à **7 200,00 €** et s'équilibre section par section comme suit :

- investissement	7 200,00 €
- fonctionnement	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la Décision Modificative n°1 du budget des Zones d'Activités.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL19/167 BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES (BUDGET 14) – DECISION MODIFICATIVE N° 1 EXERCICE 2019

Le Président,

La présente Décision Modificative s'élève à **10 000,00 €** et s'équilibre section par section comme suit :

- Investissement	00,00 €
- Fonctionnement	+ 10 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la Décision Modificative n° 1 exercice 2019 du budget annexe Tourisme et Congrès.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL19/168 BUDGET ANNEXE SPANC (BUDGET 17) – DECISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2019

Le Président,

La présente Décision Modificative s'élève à **15 000,00 €** et s'équilibre section par section comme suit :

- investissement	0,00 €
- fonctionnement	15 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la Décision Modificative n° 1 du budget du SPANC.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL19/169 COMMISSION D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION SUITE A L'INTEGRATION DE LA COMMUNE DE FOECY

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- de fixer à 24 le nombre de membres de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées, soit :
 - 2 membres issus du conseil municipal de Dampierre-en-Graçay
 - 2 membres issus du conseil municipal de Foëcy
 - 2 membres issus du conseil municipal de Genouilly
 - 2 membres issus du conseil municipal de Graçay
 - 2 membres issus du conseil municipal de Méry-sur-Cher
 - 2 membres issus du conseil municipal de Nohant-en-Graçay
 - 2 membres issus du conseil municipal de Saint-Georges-sur-la-Prée
 - 2 membres issus du conseil municipal de Saint-Hilaire-de-Court
 - 2 membres issus du conseil municipal de Saint-Outrille
 - 2 membres issus du conseil municipal de Thénieux
 - 4 membres issus du conseil municipal de Vierzon

- de notifier cette délibération à la commune de Foëcy afin qu'elle délibère pour la désignation de ses représentants au sein de la commission

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL19/170 POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT DE VILLE DE VIERZON – QUARTIERS PRIORITAIRES CLOS DU ROY / CENTRE-VILLE - AVENANT

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'avenant au Contrat de Ville de Vierzon pour la période 2019-2022,
- d'autoriser le Président à signer toute les pièces relatives à ce contrat.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL19/171 OFFICE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE VIERZON (OCAV) – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE POUR L'ANNEE 2019

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'allouer à l'association « Office du Commerce et de l'Artisanat de Vierzon », une subvention complémentaire de 10 000 € au titre de l'année 2019,
- d'autoriser le Président à signer les actes nécessaires,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL19/172 AUBERGE DE JEUNESSE DE VIERZON – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2019

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'allouer à l'association Fédération Unie des Auberges de Jeunesses « FUAJ », une subvention de fonctionnement de 14 000 € au titre de l'année 2019,
- d'autoriser le Président à signer les actes nécessaires,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

VOTE

Approuvé

DEL19/173 INITIATIVE CHER - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT SUPPLEMENTAIRE POUR L'ANNEE 2019

Le Président

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'accorder à l'association INITIATIVE CHER, pour l'année 2019, une subvention de fonctionnement supplémentaire de 3 000 €,
- d'autoriser le Président à signer les actes nécessaires,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice,

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL19/174 CENTRE INTERNATIONAL DE SEMINAIRES ET DE CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE - CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2018

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité relatif au Centre International de Séminaires et de Culture Scientifique et Technique, établi par la SEM.VIE, pour l'exercice 2018.

VOTE

**Approuvé par 31 VOIX POUR
6 NON PARTICIPATIONS AU VOTE
(M. SANSU, M. CRINI, M. PIETU, M. DUGUET, M.AIT-SLIMANE, M. LEBRANCHU)**

DEL19/175 MAISON DES CULTURES PROFESSIONNELLES – CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2018

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité relatif à la réalisation et l'exploitation de la Maison des Cultures Professionnelles, établi par la SEM.VIE, pour l'exercice 2018.

VOTE

**Approuvé par 31 VOIX POUR
6 NON PARTICIPATIONS AU VOTE
(M. SANSU, M. CRINI, M. PIETU, M. DUGUET, M.AIT-SLIMANE, M. LEBRANCHU)**

DEL19/176 ESPACE INDUSTRIEL SOLOGNE – PEPINIERE D'ENTREPRISES – CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2018

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité relatif à l'acquisition et l'exploitation d'une pépinière d'entreprises, établi par la SEM.VIE, pour l'exercice 2018

VOTE

**Approuvé par 31 VOIX POUR
6 NON PARTICIPATIONS AU VOTE
(M. SANSU, M. CRINI, M. PIETU, M. DUGUET, M.AIT-SLIMANE, M. LEBRANCHU)**

DEL19/177 SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2018

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité pour l'exercice 2018.

VOTE

Approuvé par 28 VOIX POUR
6 NON PARTICIPATIONS AU VOTE
(M. SANSU, M. CRINI, M. PIETU, M. DUGUET, M. AIT-SLIMANE, M. LEBRANCHU)
3 ABSTENTIONS

DEL19/178 POLE DE PRODUCTION MARAICHERE BIO - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION C2S (REGIE DE TERRITOIRE DU PAYS DE VIERZON)

Rapporteur : Salvatore CRINI

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'allouer à « C2S SERVICES», une subvention de 10 000 € au titre de l'année 2019, pour l'action de production maraîchère bio,
- d'autoriser le Président à signer les actes nécessaires,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL19/179 ASSOCIATION LES RESSOURCES DE BEA - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2019

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'attribuer une aide exceptionnelle au démarrage à hauteur de 2000 € à l'Association « Les ressources de Béa »,
- d'autoriser le Président à signer les actes nécessaires,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL19/180 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SARL NATIONAL PALACE PRODUCTION

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 5000 € à la SARL NATIONAL PALACE PRODUCTION dans le cadre du dispositif « Aide en faveur des TPE »,

- d'autoriser le Président à signer la convention d'attribution à venir et ses éventuels avenants entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la SARL NATIONAL PALACE PRODUCTION,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL19/181 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SOCIETE VMASSON

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 2 283 € à la Société VMASSON dans le cadre du dispositif « Aide en faveur des TPE »,
- d'autoriser le Président à signer la convention d'attribution à venir et ses éventuels avenants entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la Société VMASSON,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL19/182 ZONE INDUSTRIELLE DU VIEUX DOMAINE – ACQUISITION A LA VILLE DE VIERZON D'UNE PARTIE DE PARCELLE CADASTREE BD 350

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'acquérir à la Ville de Vierzon la parcelle cadastrée BD 350p pour une superficie de 1 721 m² moyennant le prix de 1 €,
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente à intervenir et les actes afférents,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL19/183 ZONE INDUSTRIELLE DU VIEUX DOMAINE – CESSION A MONSIEUR ET MADAME POBEDA D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE BD 285

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- de céder à Monsieur et Madame POBEDA ou à toute personne morale venant s'y substituer la parcelle cadastrée BD 285p pour une superficie d'environ 8167 m² moyennant le prix de 6500 € HT soit 7800 € TTC,
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente à intervenir et les actes afférents,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

**DEL19/184 ZONE INDUSTRIELLE DU VIEUX DOMAINE – CESSION A MONSIEUR ET MADAME POBEDA
D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE BD 350**

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- de céder à Monsieur et Madame POBEDA ou à toute personne morale venant s'y substituer la parcelle cadastrée BD 350p pour une superficie de 1 721 m² moyennant le prix de 1 €,
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente à intervenir et les actes afférents,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

**DEL19/185 GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – MISE EN ŒUVRE DE
DEUX CONTRATS D'APPRENTISSAGE**

Rapporteur : Jean Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la mise en œuvre de deux contrats d'apprentissage, à temps complet, du 1^{er} octobre 2019 au 20 septembre 2020,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents concernant les recrutements des apprentis au sein de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry,
- d'imputer les dépenses au budget.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

**DEL19/186 GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DE LA DUREE DE SERVICE D'UN EMPLOI A
TEMPS NON COMPLET**

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- la suppression, à compter du 1^{er} octobre 2019 d'un emploi permanent à temps non complet à 20 heures hebdomadaires d'Adjoint Administratif Territorial.
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet à 28 heures hebdomadaires d'Adjoint Administratif Territorial,
- d'inscrire les dépenses au budget.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL19/187 GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DE LA DUREE DE SERVICE D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- la suppression, à compter du 1^{er} octobre 2019 d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet à 30 heures hebdomadaires.
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet soit 35 heures hebdomadaires, avec la possibilité de travailler 37 heures 30 afin d'acquérir 15 jours RTT,
- d'inscrire les dépenses au budget.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL19/188 GESTION DU PERSONNEL – SERVICES TECHNIQUES : BATIMENTS, INFRASTRUCTURES ET AMENAGEMENT – CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER A TEMPS COMPLET

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la création d'un emploi saisonnier à temps complet d'un médiateur pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 31 mars 2020, rémunéré au grade d'un adjoint technique, au 1^{er} échelon de l'échelle C1 (Indice Brut : 348 – Indice Majoré : 326),
- d'autoriser le Président à signer tous les documents concernant cet emploi,
- d'inscrire les dépenses au budget.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL19/189 GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet au sein de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry, à compter du 1^{er} octobre 2019, rémunéré au grade d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe, pour une durée hebdomadaire de 35 heures,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents concernant cet emploi,
- d'inscrire les dépenses au budget 2019.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL19/190 GESTION DU PERSONNEL – SERVICE ESPACES VERTS – CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER A TEMPS COMPLET

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la création d'un emploi saisonnier à temps complet afin de garantir la continuité du service espace verts durant la période du 15 octobre 2019 au 15 avril 2020, rémunéré au grade d'un adjoint technique, au 1^{er} échelon de l'échelle C1 (Indice Brut : 348 – Indice Majoré : 326),
- d'autoriser le Président à signer tous les documents concernant cet emploi,
- d'inscrire les dépenses au budget.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL19/191 SOLDE SUBVENTION D'EQUILIBRE 2018 A LA MUTUALITE FRANÇAISE CENTRE VAL DE LOIRE – ACOMPTE 2019

Rapporteur : Sylvie SEGRET-DESCROIX

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le compte de résultat 2018 présenté par la Mutualité Française Centre Val de Loire laissant apparaître un solde à verser à la Mutualité pour un montant global de **19 019.50 €**,
- de confirmer le versement des 2 acomptes 2019 représentant 80 % du budget prévisionnel soit **64 668.80 €** comme prévu dans la convention d'objectif (article 6),
- d'inscrire les crédits au budget principal.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

**DEL19/192 CONVENTION AVEC E-SY COM POUR LA MISE EN PLACE DE LA PLATEFORME
"MAVILLEMONSHOPPING"**

Rapporteur : Fabienne MONTIGNY

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver les termes de la convention présentée par la société E-SY COM pour la mise en place de la plateforme « mvillemonshopping »,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention décrivant les prestations proposées par la société E-SY COM pour un montant de 16.964,50 € HT la 1^{ère} année puis 10.178,70 € HT les années suivantes,
- d'inscrire les dépenses correspondantes au budget.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

**DEL19/193 INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE
SAINT-HILAIRE-DE-COURT**

Rapporteur : Rached AIT SLIMANE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'instituer un droit de préemption urbain sur les secteurs suivants du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Hilaire-de-Court approuvé le 18 décembre 2008 :
 - sur les zones urbaines : U
 - sur toutes les zones à urbaniser : AU
-

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

**DEL19/194 OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SARL « ELEMENT
AUDIOVISUEL » POUR LA REALISATION D'UN FILM PROMOTIONNEL SUR LE VIERZONNAIS ET
ALENTOURS**

DELIBERATION RETIREE

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

**DEL19/195 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE
PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET LA SAS « LE MOULIN DE**

COULON » (APICULTEUR) DANS LE CADRE DES JOURNEES GASTRONOMIQUES A ROMORANTIN

Rapporteur : Rached AIT SLIMANE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la participation de l'Office de Tourisme de Vierzon aux Journées Gastronomiques de Sologne à Romorantin du 26 au 27 octobre prochain,
- d'approuver la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme de Vierzon et la SAS Le Moulin de Coulon, dans le cadre de cet évènement,
- d'approuver le montant de la participation de la SAS Le Moulin de Coulon, d'un montant de 100 € HT pour toute la durée du salon,
- d'autoriser le Président à signer cette convention, ainsi que les avenants qui pourraient être apportés,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires déroulant de cette convention.
- d'inscrire au budget de l'Office de Tourisme les dépenses et les recettes correspondantes.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL19/196 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET LA SARL « AS MOULIN DE PESSELIERES » (PRODUCTEUR D'HUILE) DANS LE CADRE DES JOURNEES GASTRONOMIQUES A ROMORANTIN

Rapporteur : Rached AIT SLIMANE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la participation de l'Office de Tourisme de Vierzon aux Journées Gastronomiques de Sologne à Romorantin du 26 au 27 octobre prochain,
- d'approuver la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme de Vierzon et la SARL AS Moulin de Pesselières, dans le cadre de cet évènement,
- d'approuver le montant de la participation de la SARL AS Moulin de Pesselières, d'un montant de 100 € HT pour toute la durée du salon,
- d'autoriser le Président à signer cette convention, ainsi que les avenants qui pourraient être apportés,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires déroulant de cette convention.
- d'inscrire au budget de l'Office de Tourisme les dépenses et les recettes correspondantes.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL19/197 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L’OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET LA SARL « DOMAINES TATIN » (VITICULTEUR) DANS LE CADRE DES JOURNEES GASTRONOMIQUES A ROMORANTIN

Rapporteur : Rached AIT SLIMANE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la participation de l'Office de Tourisme de Vierzon aux Journées Gastronomiques de Sologne à Romorantin du 26 au 27 octobre prochain,
- d'approuver la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme de Vierzon et la SARL Domaines Tatin, dans le cadre de cet évènement,
- d'approuver le montant de la participation de la SARL Domaines Tatin, d'un montant de 100 € HT pour toute la durée du salon,
- d'autoriser le Président à signer cette convention, ainsi que les avenants qui pourraient être apportés,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires déroulant de cette convention.
- d'inscrire au budget de l'Office de Tourisme les dépenses et les recettes correspondantes.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL19/198 CONVENTION D'OBJECTIFS – EXPOSITION PERMANENTE D'UN TRACTEUR ESPLANADE LA FRANCAISE- ASSOCIATION MEMOIRE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DU PAYS DE VIERZON

Rapporteur : Rached AIT SLIMANE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- de confier à l'Association « Mémoire Industrielle et Agricole du Pays de Vierzon » la mission d'assurer la pérennité de l'exposition du tracteur de collection exposé en permanence sur le site historique de l'Esplanade de la Française à Vierzon (18100),
- de contracter, au titre de ladite mission, une convention d'objectifs avec l'Association « Mémoire Industrielle et Agricole du Pays de Vierzon » dont le siège social, sis 28, avenue Pierre Séward à Vierzon (18100), prenant effet à compter de la date d'accusé de réception de la notification de la présente décision adressée à ladite association pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction, un montant forfaitaire fixé à 600 euros (six cents euros) par an, payable d'avance par mandat administratif et restituable à la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry, en cas d'objectif atteint ou non réalisé,
- de signer ladite convention d'objectifs ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution,
- d'imputer au budget principal la dépense

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL19/199 GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : DECHETTERIE DU VIEUX DOMAINE – REGLEMENT DE SERVICE

Rapporteur : Paul PIETU

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le nouveau règlement de service de la déchetterie du Vieux Domaine joint en annexe.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL19/200 GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : RENOUELEMENT DU CONTRAT TERRITORIAL POUR LE MOBILIER USAGER (CTMU) ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET Eco-MOBILIER POUR LA COLLECTE DES DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA)

Rapporteur : Paul PIETU

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le Contrat Territorial pour le Mobilier Usager (CTMU) proposé par l'éco-organisme Eco-Mobilier pour la période 2019-2023,
- d'autoriser le Président à signer le Contrat Territorial pour le Mobilier Usager (CTMU) avec l'éco-organisme Eco-Mobilier, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2023, ainsi que tous les actes nécessaires y compris les éventuels avenants,
- d'inscrire au budget les recettes afférentes à ce contrat.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL19/201 PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY EN FAVEUR DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE-EN-GRACAY POUR LA REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIFS DU LE LIEU-DIT « LA MORNETTERIE »

Rapporteur : Paul PIETU

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'octroyer une aide de 10 % du montant des travaux engagés par dispositif d'assainissement non collectif plafonné à 8 500 € TTC par installation, ce dans les mêmes conditions financières que l'AELB (Agence de l'Eau Loire Bretagne),
- d'inscrire les dépenses au budget.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL19/202 MISE EN ŒUVRE DE LA GEMAPI SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – EXTENSION DU PERIMETRE D'ADHESION AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE L'ARNON AVAL (SMAVAA) POUR LES

COMMUNES DE DAMPIERRE-EN-GRAÇAY, MERY-SUR-CHER, NOHANT-EN-GRAY, SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE

Rapporteur : Paul PIETU

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'étendre l'adhésion de la Communauté de communes au sein du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée Arnon Aval (SMAVAA), pour les communes de Dampierre-en-Graçay, Nohant-en-Graçay, Méry-sur-Cher et Saint-Georges-sur-la-Prée, à compter du 1^{er} janvier 2020, sous réserve des échéances procédurales relatives à l'extension de périmètre dudit Syndicat,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget GEMAPI 2020,
- de notifier la présente délibération :
 - ✓ à Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval (SMAVAA),

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL19/203 MISE EN ŒUVRE DE LA GEMAPI SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – ELECTION DE REPRESENTANTS SUPPLEMENTAIRES AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE L'ARNON AVAL (SMAVAA)

Rapporteur : Paul PIETU

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- de désigner, au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval (SMAVAA), sous réserve des échéances procédurales relatives à l'extension de périmètre dudit Syndicat, en sus des six délégués (3 titulaires et 3 suppléants) déjà élus au sein dudit Syndicat,

A l'issue des opérations de vote :

Sont élus :

- ✓ délégués titulaires : Rached AIT-SLIMANE
Henri LETOURNEAU
- ✓ délégués suppléants : Vincent FAUCHEUX
Stéphane ROUSSEAU
- de notifier la présente délibération :
 - ✓ à Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval (SMAVAA),
 - ✓ aux délégués.
 - ✓ à Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval (SMAVAA),

✓ aux délégués.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL19/204 TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2019 – 2EME PROGRAMME – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE FOËCY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Rapporteur : Alain LEBRANCHU

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Foëcy « Rue Louis Grandjean» :

- | | | |
|-------------------------------|---------------------|-----------------|
| - Montant des travaux : | 47 461,54 € HT soit | 56 953,85 € TTC |
| - Fonds de concours de Foëcy | 9 492,31 € HT soit | 11 390,78 € TTC |
| - Part Communauté de Communes | 37 969,23 € HT soit | 45 563,07 € TTC |

- d'approuver l'octroi du fonds de concours par la commune de Foëcy au bénéfice de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de 9 492,31 € HT,

- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL19/205 TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2019 – 2EME PROGRAMME – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE GRAÇAY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Rapporteur : Alain LEBRANCHU

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Graçay « VC de Beauregard» :

- | | | |
|-------------------------------|---------------------|-----------------|
| - Montant des travaux : | 20 922,04 € HT soit | 25 106,45 € TTC |
| - Fonds de concours de Graçay | 4 184,41 € HT soit | 5 021,30 € TTC |
| - Part Communauté de Communes | 16 737,63 € HT soit | 20 085,15 € TTC |

- d'approuver l'octroi du fonds de concours par la commune de Graçay au bénéfice de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de 4 184,41 € HT

- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL19/206 TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2019 – 2EME PROGRAMME – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE MERY SUR CHER A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Rapporteur : Alain LEBRANCHU

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Méry sur Cher « Chemin des Quatre Vents » :

- | | | |
|--------------------------------------|---------------------|-----------------|
| - Montant des travaux : | 17 597,46 € HT soit | 21 116,95 € TTC |
| - Fonds de concours de Méry sur Cher | 3 519,50 € HT soit | 4 223,40 € TTC |
| - Part Communauté de Communes | 14 077,96 € HT soit | 16 893,55 € TTC |

- d'approuver l'octroi du fonds de concours par la commune de Méry sur cher au bénéfice de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de 3 519,50 € HT,

- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL19/207 TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2019 – 2EME PROGRAMME – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE NOHANT EN GRAÇAY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Rapporteur : Alain LEBRANCHU

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Nohant en Graçay « chemin du Lac » :

- | | | |
|---|---------------------|-----------------|
| - Montant des travaux : | 11 661,88 € HT soit | 13 994,25 € TTC |
| - Fonds de concours de Nohant en Graçay | 2 332,38 € HT soit | 2 798,86 € TTC |
| - Part Communauté de Communes | 9 329,50 € HT soit | 11 195,39 € TTC |

- d'approuver l'octroi du fonds de concours par la commune de Nohant en Graçay au bénéfice de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de 2 332,38 € HT,

- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DE19/208 TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2019 – 2EME PROGRAMME – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE ST GEORGES SUR LA PREE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Rapporteur : Alain LEBRANCHU

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de St Georges sur la Prée « Route de Rozay » :

- Montant des travaux :	20 665,86 € HT soit 24 799,03 € TTC
- Fonds de concours de St Georges sur la Prée	4 133,18 € HT soit 4 959,82 € TTC
- Part Communauté de Communes	16 532,68 € HT soit 19 839,21 € TTC

- d'approuver l'octroi du fonds de concours par la commune de St Georges sur la Prée au bénéfice de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de 4 133,18 € HT,

- d'inscrire la dépense et la recette au budget

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL19/209 TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2019 – 2EME PROGRAMME – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE ST HILAIRE DE COURT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Rapporteur : Alain LEBRANCHU

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de St Hilaire de Court « Route de Sailly – 2^{ème} tranche » :

- Montant des travaux :	18 490,14 € HT soit 22 188,17 € TTC
- Fonds de concours de St Hilaire de Court	3 698,03 € HT soit 4 437,64 € TTC
- Part Communauté de Communes	14 792,11 € HT soit 17 750,53 € TTC

- d'approuver l'octroi du fonds de concours par la commune de St Hilaire de Court au bénéfice de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de 3 698,03 € HT,

- d'inscrire la dépense et la recette au budget

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL19/210 TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2019 – 2EME PROGRAMME – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE SAINT OUTRILLE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Rapporteur : Alain LEBRANCHU

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de St Oustrille « Route de Vernet» :

- Montant des travaux : TTC	23 041,86 € HT soit 27 650,23 €
- Fonds de concours de St Oustrille	4 608,38 € HT soit 5 530,06 € TTC
- Part Communauté de Communes	18 433,48 € HT soit 22 120,17 € TTC

- d'approuver l'octroi du fonds de concours par la commune de St Oustrille au bénéfice de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de 4 608,38 € HT,

- d'inscrire la dépense et la recette au budget

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL19/211 TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2019 – 2EME PROGRAMME – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE THENIOUX A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Rapporteur : Alain LEBRANCHU

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Thénieux « Chemin des Sables – 2^{ème} tranche»,

- Montant des travaux :	19 868,38 € HT soit 23 842,06 € TTC
- Fonds de concours de Thénieux	3 973,68 € HT soit 4 768,42 € TTC
- Part Communauté de Communes	15 894,70 € HT soit 19 073,64 € TTC

- d'approuver l'octroi du fonds de concours par la commune de Thénieux au bénéfice de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de 3 973,68 € HT,

- d'inscrire la dépense et la recette au budget

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL19/212 BUDGET ANNEXE GEMAPI (BUDGET 18) – DECISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2019

Le Président,

Il est proposé :

- de diminuer les crédits ouverts en dépenses à caractère général (chap.011) de **-21 582,00 €**.
- d'augmenter les crédits ouverts en dépenses pour les cotisations aux divers syndicats (chap.65) de **21 582,00 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la Décision Modificative n° 1 exercice 2019 du budget annexe GEMAPI.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL19/213 COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES – COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES - SUPPRESSION DE L'EXONERATION EN FAVEUR DE CERTAINES OPERATIONS REALISEES EN ZONE DE REVITALISATION RURALE

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- de supprimer l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue en faveur des opérations visées à l'article 1465 A du Code général des impôts,
- de supprimer l'exonération de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises prévue en faveur des opérations visées à l'article 1465 A du Code général des impôts,
- de notifier la présente délibération aux services de la Préfecture,
- de notifier la présente délibération aux services fiscaux.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL19/214 ACQUISITION PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY DU BATIMENT SIS 16 AVENUE DE LA REPUBLIQUE A VIERZON, PARCELLE CV 292

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- de procéder à l'acquisition l'immeuble commercial situé au 16 avenue de la République à Vierzon et cadastré section CV 292 d'une contenance parcellaire de 176 m², pour un montant total de 108 200 € net vendeur,
- d'inscrire la dépense au budget.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL19/215 GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la création d'un poste à temps complet d'assistante de Communication au sein de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry, pour une période de 6 mois à compter du 8 octobre 2019, afin de pallier un accroissement temporaire d'activité,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférent à cet emploi,
- de fixer la rémunération par référence à l'échelle indiciaire des Rédacteurs au 8^{ème} échelon (Indice Brut : 478 – Indice Majoré : 415)
- d'imputer les dépenses au budget.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

Fait à Vierzon, le 30 septembre 2019

Le Président,



François DUMON

